



Agence retirant 1 bien de la vente pr cause d'erreur sur le prix

Par **Dvora**, le **02/08/2009** à **23:06**

Bonjour, rnje vous explique ma situation, j'espère obtenir des réponses sur nos droits. rn rnVoilà, nous avons vu sur le net une annonce pour un appartement dont le prix venait de baisser. rnPrix de démarrage = X, prix lors de notre appel et de notre visite avec l'agent immobilier = X-25000 euros. rn rnNous avons de suite été très intéressés par ce bien immobilier et avons entamés un plan de financement auprès de notre banque. rn rnJe rappelle l'agent immobilier en question 1 semaine après pour pouvoir entamer les négociations (offre d'achat transmise des le lendemain de la visite). rnA ma grande surprise, il m'annonce que son agence s'est trompé dans les calculs lors de la baisse du prix, et que le bien ne peut etre vendu au prix annoncé (X-25000 euros). Il va meme plus loin et me dit que ce bien immobilier, du fait de l'erreur commise, ne peut etre vendu par son agence. rnDurant notre discussion il me dit que le propriétaire remettrait surement son bien à la location s'ils n'ont pas trouvés d'accord sur le prix. rn rn rnPourriez-vous me dire si tout cela est légal? rnUne agence a-t-elle le droit de retirer un bien de la vente sous prétexte qu'1 erreur a été commise, ERREUR QU'ELLE A D'AILLEURS COMMISE? rnQuels recours pouvons-nous avoir? rnAvons-nous le droit de traiter directement avec le propriétaire? rn rnMerci par avance des réponses qui seront données.